

NOTE

DATE 06/09/2022 **OBJET** Règles de participation aux qualificatifs et au Championnat de France LC 2023

EXPÉDITEUR PP **DEPARTEMENT** DTN/CNRS

DESTINATAIRE(S)

Présidents des comités Régionaux et départementaux (**pour diffusion aux clubs de LCMA**)
Présidents des Commissions Régionales Pratiques-Adhésions ; Référents régionaux LC MA ;
Membres Commission Juges et arbitres ;
Présidents de Clubs LC MA ; Arbitre National, Arbitres Régionaux

Qualificatifs et Championnat de France de Longe Côte 2023

Règles compétitives, définition des règles de répartition des dossards,

Le 8^e Championnat de France de Longe Côte se déroulera le **samedi 3 et dimanche 4 juin 2023** à **CARCANS** (Gironde) dans la région Nouvelle Aquitaine.

Les règles d'organisation des compétitions de Longe Côte (chapitre III-3-2 du mémento Fédéral) s'applique de fait à cette note

Cette note précise :

- **Les règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2023**
- **Le mode de répartition des dossards**
- **L'inscription des compétiteurs aux qualificatifs et CDF LC 2023**
- **Les classements et récompenses**

1. Les règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2023

- Pour participer au CDF 2023 les compétiteurs (en solo et en équipe) doivent s'être qualifiés lors des qualificatifs régionaux de leur région d'appartenance et inter-régions.
- Un compétiteur (en dehors de la catégorie déficient visuel) peut participer à plusieurs épreuves.
- Des dossards différents seront attribués pour chaque course.
- Un compétiteur sera classé dans la catégorie d'âge correspondant à l'âge qu'il aura dans le courant de l'année 2023

<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>
Minimes/Cadets	2008 à 2011
Juniors	2006 et 2007
Seniors	1984 à 2005
Masters 1	1974 à 1983
Masters 2	1964 à 1973
Masters 3	1954 à 1963
Masters 4	1953 et avant

- Les épreuves et catégories retenues pour les qualificatifs et championnat de France 2023 sont :

Epreuves	Types	Distances	Catégories
Solo	Pagaies simples	50m	F / H
Solo	Pagaies doubles	50m	F / H
Solo	Mains nues	200m	F / H
Solo 12/15 ans	Pagaies	50m	F/H
Binômes 12/15 ans	Libre	200m	F/H/Mixtes
Binômes	Libre	400m	F / H /Mixtes
Quartes	Mains nues	1000m	Mixtes (FFHH)
Solo Déficiants Visuels	Mains nues	200m	F / H

- Ordre des épreuves :

 **Samedi 3 juin** avec qualifications le matin et finales l'après-midi (les 8 meilleurs temps scratches du matin sont qualifiés pour s'affronter en duels successifs dans un tableau d'élimination direct (1/4, 1/2 et finale) :

- 200m solo déficients visuels
- 200m solo à mains nues
- 50 solo pagaie simple
- 50m solo 12-15 ans
- 50m solo pagaie double

 **Dimanche 4 juin**

- 1000m Quarte à mains nues
- 400m binôme libre
- 200m binôme 12-15 ans

Les équipes seront classées en fonction de leur temps chronométré.

- Les gants non palmés en néoprène ou autres sont autorisés pour les épreuves à mains nues.
- Pour le binôme 400m libre, les engins de propulsion doivent être de même nature pour les deux compétiteurs (exemple les deux en pagaies simples ou les deux en longe-up, etc...).

2. Mode de Répartition des dossards pour le CDF LC 2023

La sélection s'opérera sur deux niveaux géographiques pour accéder au championnat de France de Longe Côte.

Niveau 1. Championnats régionaux (qualificatifs) sont ouverts à tous satisfaisants aux règles de participation.

8 Championnats qualificatifs :

-  Hauts de France / Grand Est / Bourgogne Franche-Comté
-  Normandie / Ile de France
-  Bretagne
-  Pays de Loire / Centre Val de Loire
-  Nouvelle Aquitaine
-  Occitanie
-  PACA / Corse / AuRa
-  DOM-TOM

- Les trois premiers de chaque épreuve par catégorie d'âge (exceptée la catégorie minime-cadet et déficients visuels¹), augmenté par la prise en compte du temps scratch (10 premiers) sont qualifiés pour participer aux Championnats de Zones (niveau 2).

La prise en compte du temps scratch dans le mode de sélection a pour objectif d'éviter d'éliminer des athlètes performants, évoluant dans des catégories au niveau relevé.

- Si un des trois premiers qualifié (solo et équipe) ne peut pas participer au Championnat de zone, l'arbitre régional peut qualifier le solo ou l'équipe suivante (4^e) et ainsi de suite.

Niveau 2. Championnats de zones (qualificatifs).

Règle générale de qualifications aux zones pour accéder au championnat de France (niveau 3).

Des coefficients ont été attribués aux zones en fonction de la participation des compétiteurs et du classement des clubs aux deux derniers championnats de France (Hyères 2021 et Sangatte 2022).

Sélection par catégorie : Les premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour le championnat de France suivant les quotas généraux ci-dessous :

QUOTAS par Zone	<i>Junior</i>	<i>Senior</i>	<i>M1</i>	<i>M2</i>	<i>M3</i>	<i>M4</i>	<i>Scratch éventuel</i>
Nord : 10 dossards par épreuve en tenant compte de la répartition suivante :	1	2	2	2	2	1	5 premiers temps
Ouest : 18 dossards par épreuve en tenant compte de la répartition suivante :	2	4	4	3	3	2	9 premiers temps
Sud : 16 dossards par épreuve en tenant compte de la répartition suivante :	2	3	3	3	3	2	8 premiers temps
Dom-Tom : 10 dossards par épreuve en tenant compte de la répartition suivante :	1	2	2	2	2	1	5 premiers temps

Sélection au scratch : Afin de sélectionner les meilleurs temps scratches, un quota de dossards par épreuve leur est réservé. Il est de 50% du quota général.

Généralement ils devraient être déjà sélectionnés par la catégorie d'âge mais si ce n'est pas le cas, des dossards supplémentaires leur seront attribués.

Zones de qualifications :

-  **Zone Nord** : Hauts-de-France, Normandie, Grand Est, Ile de France, Bourgogne Franche-Comté
-  **Zone Ouest** : Bretagne Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre Val de Loire
-  **Zone Sud** : Occitanie, Paca, Corse, AURA
-  **Zone Dom-Tom** : Antilles, Réunion

Niveau 3. Championnat de France.

¹Les compétiteurs de la catégorie ***minime-cadet*** et ***déficient visuel*** sont automatiquement qualifiés pour le championnat de zone et le championnat de France sous réserve de participation au qualificatif régional suivant les règles établies.

3. L'inscription des compétiteurs au CDF LC 2023

Les clubs doivent inscrire leurs compétiteurs et équipes au CDF LC 2023 en utilisant le logiciel d'inscription de la FFRandonnée. La date limite de confirmation de participation au CDF a été fixée au **19 mai 2023** minuit.

Un club aura la possibilité d'opérer un seul changement dans une équipe qualifiée.

Passé cette date, le système d'inscription sera fermé mais il sera possible d'opérer un seul changement dans une équipe qualifiée conformément à l'article 8 du règlement compétitif en adressant sa demande accompagnée des informations nécessaires à l'arbitre régional de sa région d'appartenance.

4. Classements et récompenses

Pour le CDF 2023, trois classements seront réalisés :

- Un classement championnat de France **au scratch**, c'est à dire toutes catégories confondues (*médailles aux 3 premiers F/H et éventuellement Mixtes de chaque épreuve²*)
- Un classement championnat de France **par catégories d'âge** excepté pour les Minimes/Cadets et les Déficiants Visuels qui ont des épreuves spécifiques (*médailles aux 3 premiers F/H et éventuellement Mixtes de chaque épreuve et catégories d'âge²*)
- Un classement **des clubs**. Tous les clubs seront classés selon leurs résultats (*coupes remises aux 5 premiers clubs*). Les clubs qui auront remporté des podiums seront classés sur le mode olympique en fonction du nombre de médailles d'or, d'argent et de bronze. Pour tous les clubs qui n'auront pas remporté de podiums, le classement sera établi sur la base du rang obtenu dans chaque épreuve, dans chaque catégorie d'âge et de sexe.

Même si leur participation aux divers championnats est autorisée, seuls les athlètes de nationalité française pourront apparaître et être récompensés dans un classement officiel de la fédération.

²Si l'épreuve ou la catégorie comprend seulement :

-  3 compétiteurs ou équipes, seul(e)s les 2 premier(e)s seront récompensé(e)s ;
-  2 compétiteurs ou équipes, seul(e) le(a) premier(e) sera récompensé(e) ;
-  1 compétiteur ou équipe, aucun titre ne sera décerné.

Cette règle ne s'appliquera pas aux Déficiants visuels, 12-15 ans et juniors. Une récompense sera cependant automatiquement décernée suivant le classement.

Pour tout complément d'information : *Patrick Pouget CTN en charge des pratiques compétitives:*
ppouget@ffrandonnee.fr